



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

**DECISION N° 1521/D/PAK/DG/DMA/2024 DU 17 MAI 2024 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
OUVERT N°013/AOIO/PAK/CIPM/2024 DU 14 FEVRIER 2024 POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION DE LA MISSION DE CONSEIL
STRATEGIQUE POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA FOURNITURE DES SERVICES INFORMATIQUES, NUMERIQUES ET DE
TELECOMMUNICATION AU PORT DE KRIBI.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;



- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés révisé du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du PAK formulée lors de sa session tenue le 18 AVR 2024 ;

Considérant l'Accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0052/L/2024/PAK/CA/PCA/CE du 16 mai 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'Appel d'Offres International Ouvert N°013/AOIO/PAK/CIPM/2024 du 14 février 2024 pour le recrutement d'un consultant charge de la réalisation de la mission de conseil stratégique pour la création d'une société en charge du développement et de la fourniture des services informatiques, numériques et de télécommunication au port de Kribi est attribué ainsi qu'il suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAJ
01	Réalisation de la mission de conseil stratégique pour la création d'une société en charge du développement et de la fourniture des services informatiques, numériques et de télécommunication au port de Kribi	AFREETECH BP: 35107 Bastos Yaoundé; Mail: infos@afreetech.com ; Tel: 242 68 56 77/ 673 80 81 48	Cent trente-deux millions (132 000 000)	Six (06) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera *me*

Fait à Kribi, le 17 MAI 2024

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO



[Signature]
Patrice Melom